

LE CHOIX DE RHÔNE-ALPES

Jean-Jack Queyranne

Lyon, le 10 mars 2010

1.- Le 9 juillet 2009, j'ai eu en effet le plaisir de faire adopter, par l'Assemblée plénière du Conseil régional de Rhône-Alpes, une délibération intitulée « Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes », première délibération prise par notre collectivité en faveur de nos langues régionales. Il s'agissait d'un engagement de campagne pris en 2004, qui s'est d'abord traduit, à ma demande, par un travail en profondeur. Une étude a été confiée après appel d'offres à l'Institut Pierre Gardette. Un comité de suivi, dont l'Institut d'études occitanes faisait naturellement partie, en a suivi toutes les étapes (état des lieux, préconisations...) sous l'impulsion du vice-président délégué à la culture et avec le soutien d'un élu référent pour les langues régionales. Le comité de suivi a également été consulté sur le texte du rapport qui devait être présenté à notre Assemblée plénière. Ainsi a été respecté le principe de large concertation qui a présidé à la révision ambitieuse de l'ensemble des politiques culturelles, entreprise sous ce mandat.

2.- La question de la transmission de nos langues régionales est évidemment centrale : une langue ne vit qu'à travers ses locuteurs... La délibération que nous avons prise le 9 juillet envisage naturellement les secteurs de l'éducation et de la formation : des contacts sont en cours pour la création éventuelle d'une première calendreta en Rhône-Alpes et le comité de pilotage de la politique en faveur des langues régionales prévu par la délibération, et qui sera très prochainement mis en place, devra rapidement se rapprocher des Rectorats des deux académies de Rhône-Alpes. Si les médias ne relèvent pas de la compétence de la Région, nous menons cependant une politique active de soutien aux médias associatifs non commerciaux : il est clair que les initiatives visant dans ce domaine à encourager la transmission des langues régionales doivent être encouragées. Enfin, le soutien à la création en langues régionales ou autour des langues et des cultures régionales est mentionné à de nombreuses reprises dans notre délibération.

3.- Du fait notamment de l'inertie de l'État dans ce domaine, malgré l'espoir un moment soulevé par l'inscription des langues régionales dans la Constitution, à de rares exceptions près nos langues régionales se trouvent dans une situation préoccupante. Enrayer leur déclin, stabiliser le nombre de locuteurs, assurer surtout la transmission à la nouvelle génération doivent constituer notre premier objectif, car il y a urgence. Mais c'est là à l'évidence un objectif insuffisant. Sur une période de dix ans, on peut espérer nettement mieux – si du moins l'action de sensibilisation que nous avons entreprise porte ses fruits et débouche sur des partenariats efficaces entre collectivités publiques, avec le milieu associatif et le monde enseignant, avec les artistes et les hommes et les femmes de culture, avec les socioprofessionnels etc.

274, rue de Créqui - 69007 Lyon
Tél. : 04/78/69/93/10 - Fax : 04/78/69/31/62
Mail : contact@uneregion-davance.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES ► 14 MARS 2010

UNE RÉGION D'AVANCE !

www.uneregion-davance.fr

LE CHOIX DE RHÔNE-ALPES

Jean-Jack Queyranne

4.- Ces comparaisons budgétaires entre régions sont intéressantes, et il faut espérer que l'effort considérable consenti par certaines d'entre elles créera une certaine émulation... Mais il ne faut pas se laisser induire en erreur par un parallèle trompeur entre des territoires où la langue régionale est une composante majeure de l'identité régionale et fait l'objet d'une revendication ancienne, et des régions comme Rhône-Alpes, où notre délibération du 9 juillet 2009 est l'acte fondateur d'une politique qui reste à mettre en place. Dans mon esprit, notre première mission est de sensibiliser le plus large public et les décideurs, puis de lancer des actions de « défense et illustration » en soutenant des initiatives susceptibles de montrer que nos langues régionales sont vivantes et qu'elles peuvent assumer toutes les fonctions normalement dévolues aux langues, de la communication à la création artistique. Tout cela devra être conduit progressivement, tant il est vrai que le nombre des Rhônalpins acquis à la cause de la promotion de nos langues régionales est encore insuffisant pour que des budgets de grande ampleur puissent être mobilisés.

5.- La nouvelle politique de la Région en faveur de l'occitan et du francoprovençal est précisément fondée sur cette idée d'une action transversale, qui ne se limite pas à la dimension culturelle, certes fondamentale. : de la « carte M'RA » au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), des Parcs naturels régionaux (PNR) aux Contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) ou aux Projets stratégiques agricoles et de développement durable (PSDER), de nombreux outils peuvent être mobilisés pour soutenir des actions capables d'éveiller l'intérêt des jeunes à l'égard de nos langues, de favoriser la recherche, de renforcer le lien social, l'attractivité et l'identité de nos territoires, de valoriser les produits du terroir...

6.- Comme je l'ai souligné plus haut, seule une politique de conventions passées avec les autres collectivités publiques (les communes et leurs groupements, les départements, mais aussi l'État qui ne doit plus fuir ses responsabilités dans ce domaine...) peut nous permettre d'avancer, ne serait-ce que parce que nombre de préconisations intéressantes de l'étude que nous avons conduite ne relèvent pas des compétences de la Région mais de celles d'autres collectivités.

7.- La mise en place d'actions coordonnées avec d'autres régions occitanophones, en France et à l'étranger, est en effet indispensable. En participant à l'Estivada de Rodez, au Forum des langues de Toulouse, et à d'autres rassemblements ou colloques organisés dans les régions voisines, nous avons voulu manifester, encore modestement, notre intérêt pour ces actions interrégionales que l'existence même de l'Institut d'études occitanes devrait permettre de renforcer. Des contacts préliminaires ont été pris avec le Val d'Aoste, qui pourront s'intensifier dans le cadre de l'Euro-région Alpes-Méditerranée.

274, rue de Créqui - 69007 Lyon
Tél. : 04/78/69/93/10 - Fax : 04/78/69/31/62
Mail : contact@uneregion-davance.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES ► 14 MARS 2010

UNE RÉGION D'AVANCE 

www.uneregion-davance.fr

LE CHOIX DE RHÔNE-ALPES

Jean-Jack Queyranne

8.- La Région – et c'est heureux ! – n'exerce pas de tutelle sur les médias. La diffusion en Rhône-Alpes d'émissions en langues régionales, dès lors que leur contenu est intéressant et que la réalisation présente toutes les garanties techniques et artistiques, devrait aller de soi et mérite en tout cas notre encouragement ! Un soutien régional, sous de certaines conditions, devrait pouvoir être envisagé...

9.- Au cours de la mandature qui s'achève, j'avais eu le plaisir de nommer le conseiller régional M. Gérard BERTRAND élu référent chargé des langues régionales de Rhône-Alpes. Il reviendra au prochain Exécutif de nommer un élu référent pour la prochaine mandature. La fonction me paraît d'autant plus importante que la dimension transversale de cette politique exigera de nombreux contacts avec les élus en charge des secteurs les plus divers de l'action régionale ! Quant au chargé de mission, le recrutement à temps partiel du Professeur Jean-Baptiste MARTIN, spécialiste du francoprovençal, occitanophone de naissance, et qui a été le conseiller scientifique de notre étude, est intervenu il y a quelques mois.

Jean-Jack QUEYRANNE

274, rue de Créqui - 69007 Lyon
Tél. : 04/78/69/93/10 - Fax : 04/78/69/31/62
Mail : contact@uneregion-davance.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES ► 14 MARS 2010

UNE RÉGION D'AVANCE 

www.uneregion-davance.fr